

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722008DE

TACT: PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 11 mars 2021, le Conseil Communautaire a validé le plan de financement prévisionnel associé au programme d'aménagement et de mise en valeur du lac du Tact.

En complément de cette délibération qui a permis d'obtenir une subvention de l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il est nécessaire d'actualiser un nouveau plan de financement tenant compte des évolutions du projet (APD, conception de la signalétique) du projet et d'autoriser le président à solliciter le Fond Cantal Développement pour le financement des travaux et de la conception de la signalétique.

Plus largement il s'agit:

- De valider le projet et son plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment le fond Cantal Développement dans le cadre du contrat 2018/2021,
- D'autoriser le président à lancer la procédure de consultation pour les marchés de travaux et à signer lesdits marchés après avis de la CAO.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le projet et son plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment le fond Cantal Développement dans le cadre du contrat 2018/2021,
- D'autoriser le président à lancer la procédure de consultation pour les marchés de travaux et à signer lesdits marchés après avis de la CAO.

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/07/2021 015-241501055-20210722-20210722008DE-DE

Dépenses		Recettes			
Désignatation	Montant H.T	Origine	Dépense présentées	Tx sur projet	Montant
Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre	22 460.00 €	Europe			
Travaux d'aménagemment	108 700.00 €	Etat DSIL Relance (40%)	123 225.00 €	35.5%	49 290.00 €
Conception signalétique	7 500.00 €	Conseil Départemental Fond Cantal Développement (30%)	116 200.00 €	25.1%	34 860.00 €
		Autofinancement		39.3%	54 510.00 €
TOTAL	138 660.00 €			100.0%	138 660.00 €

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture le **n/ofice** Affichée ou notifiée le 22/0/13021 Document certifié conforme

F TAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.